

Au moins un dealer mineur interpellé chaque jour à Charleroi

La justice est plus clémentine envers les mineurs

Dans les rues de la région, de plus en plus de mineurs étrangers sont mêlés à des faits liés à la drogue. Chaque jour, la police de Charleroi interpelle ces dealers qui, sans papiers, ne peuvent prouver leur âge et certains en profitent, se faisant passer pour mineur d'âge et espérant ainsi, un traitement plus clément.

Les 1er, 13 et 17 janvier, un mineur de 13 ans avait été interpellé dans le cadre d'un dossier du pool « stupéfiants ». En mai dernier, rebclote : ce même mineur, âgé de 13 ans, est interpellé par la police à la rue Turenne à Charleroi. Il portait sur lui neuf paquets de cocaïne. En séjour illégal, la police a averti l'Office des étrangers du dossier et le dealer a été présenté au juge de la jeunesse. Ce fait n'est malheureusement pas rare et lors du dernier conseil communal carolo, le conseiller communal Albert Frère a interpellé le bourgmestre à ce sujet.

« Dans un autre dossier, sept mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont été identifiés comme auteurs », répondait Paul Magnette (PS). « Cela arrive très réguli-

èrement. On constate une nette augmentation du nombre de MENA intervenant dans ce type de dossiers au cours de la décennie passée. La question des MENA est une problématique complexe à laquelle de plus en plus de villes sont aujourd'hui confrontées. »

PAS DE CENTRES FERMÉS

Mais pourquoi? Lors de ce conseil, Albert Frère avait pointé du doigt la situation plus qu'interpellante. « Là où la marge de la justice devient restreinte, c'est lorsqu'on constate le jeune âge du délinquant. Le placement en centre fermé n'est pas prévu par la loi ». Les jeunes dealers sont alors placés en centre ouvert, et la plupart du temps, ils s'enfuient pour retourner en rue et continuer leurs activités. En résumé, pas de conséquences trop graves pour eux s'ils se font attraper par les forces de l'ordre. « La police n'a pas de solution », explique David Quinaux, le porte-parole de la police de Charleroi. « C'est au législateur de prendre en compte ce problème. Les faits de drogue ne sont pas assez graves pour que ces mineurs soient placés en centres fermés. » Quand bien même, le bourgmestre de Charleroi souligne « l'inadéquation entre le

nombre de places réservées en centre fermé et les réalités du terrain. »

DOUTES SUR LEUR ÂGE

Les suspects dans les dossiers « stupéfiants » sont bien au courant du phénomène. « Ils se familiarisent avec la procédure, les rouages, mais aussi les faiblesses de notre système judiciaire. Ils sont ainsi de plus en plus nom-

breux à se présenter comme MENA », indiquait Paul Magnette lors du même conseil. Ces suspects savent qu'ils risquent moins gros s'ils se déclarent mineurs en séjour illégal... et de toute manière, les Mena n'ont pas de papiers pour prouver leur âge. « C'est un problème, et c'est très embêtant », continue le porte-parole de la police. « S'ils ont l'air jeunes, ils diront qu'ils

sont mineurs. Et, à moins d'un doute évident, il n'y aura pas d'expertise osseuse, le suspect profitera du doute et sera traité comme mineur. » L'expertise osseuse est demandée pour vérifier l'âge du suspect mais ces démarches sont coûteuses en frais de justice, ne sont pas systématiquement demandées et prennent du temps, retardant les procédures. ●

M.PZA

1.700 places disponibles pour aider les MENA chez Fedasil

À Charleroi, une vingtaine de mineurs étrangers non accompagnés sont pris en charge par le centre Fedasil à Jumet. C'est donc le gouvernement fédéral qui gère l'accueil et l'encadrement des Mena. « Une fois que le mineur est enregistré sur le territoire, il est envoyé chez nous et nous lui proposons un accompagnement », explique Benoît Mansy, porte-parole de Fedasil. « Nous les aidons à faire une demande d'asile ou une réguli-

sation. Mais nous sommes une structure ouverte et si le mineur refuse notre aide, nous ne pouvons rien y faire. C'est un peu notre limite. » Différentes structures sont mises en place pour adapter l'accompagne-

ment aux besoins du jeune mais les refus sont relativement fréquents... 1.700 places pour Mena sont d'ailleurs disponibles sur tout le territoire belge.

« Peu de choses efficaces sont finalement mises en place », explique le directeur du Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), Thierry Tourmoy. « Les structures existantes sont débordées, l'offre n'est pas suffisante. » Le Service des Tutelles, qui dépend du Service Public Fédéral Justice, après avoir identifié un MENA, le prend en charge et veille à ce qu'il dispose d'un hébergement avant de lui attirer un tuteur. ●